

INDICATEUR 3



Taux d'obtention des certifications

■ **Indicateur SPÉCIFIQUE** — Applicable uniquement aux prestations conduisant à une certification professionnelle inscrite au RNCP.

Critère 1 : Conditions d'information du public — Référentiel National Qualité

« Lorsque le prestataire met en œuvre des prestations conduisant à une certification professionnelle, il informe sur les taux d'obtention des certifications préparées, les possibilités de valider un/ou des blocs de compétences, les équivalences, les passerelles, les suites de parcours et les débouchés. »

Catégories concernées : Formation continue (AFC), Validation des acquis de l'expérience (VAE), Apprentissage (CFA) — uniquement pour les prestations conduisant à une certification inscrite au RNCP.

NIVEAU ATTENDU

Donner une information accessible, exhaustive (sur l'intégralité des items mentionnés) et actualisée (informations à jour).

Les 6 items obligatoires à communiquer :

- Taux d'obtention de la certification : mis en relation avec le taux de présentation à l'examen
- Possibilités de validation par blocs de compétences : détail des blocs validables séparément
- Équivalences : certifications reconnues comme équivalentes
- Passerelles : possibilités de transition vers d'autres certifications
- Suites de parcours : formations complémentaires possibles après la certification
- Débouchés : incluant le taux d'insertion global dans l'emploi et le taux d'insertion dans le métier visé (figurant sur la fiche RNCP)

Précisions importantes (V8/V9 du guide de lecture) :

- Le taux d'obtention doit être mis en relation avec le taux de présentation à l'examen
- L'information sur les débouchés doit inclure les taux d'insertion figurant sur la fiche RNCP
- En sous-traitance : l'indicateur n'est pas applicable (responsabilité du donneur d'ordres)

Pour les nouveaux entrants : la communication sur les taux d'obtention n'est évaluée qu'à partir de l'audit de surveillance (pas lors de l'audit initial).

Exclusions : Les certifications enregistrées au Répertoire Spécifique (RS) sont exclues de cet indicateur. Les prestations réalisées en sous-traitance sont également exclues.

ÉLÉMENTS DE PREUVE — EXEMPLES CONCRETS

Documents et supports attendus :

- Site internet avec page dédiée par certification : taux d'obtention, taux de présentation, blocs de compétences, équivalences, passerelles, suites de parcours, débouchés
- Fiches RNCP téléchargées et mises à disposition (pour les taux d'insertion)
- Plaquettes, programmes de formation certifiante avec tous les items
- Supports de contractualisation mentionnant les informations sur la certification
- Tableaux de suivi des résultats aux certifications par promotion

Exemples concrets de formulation :

- « Taux d'obtention du titre RNCP XXXXX : 87 % (année 2025). Sur 45 candidats présentés à l'examen (taux de présentation : 95 %), 39 ont obtenu la certification. »
- « Le titre se compose de 3 blocs de compétences pouvant être validés indépendamment : BC1 - ..., BC2 - ..., BC3 - ... »
- « Équivalences : cette certification est reconnue équivalente au BTS ... »
- « Suites de parcours : possibilité de poursuivre vers un Master ... ou un titre RNCP de niveau 7 ... »
- « Débouchés : taux d'insertion global à 6 mois : 78 % (source : fiche RNCP) »

Pour les CFA :

- Renvoi vers la plateforme InserJeunes pour les taux d'insertion et de réussite
- Si les données InserJeunes ne sont pas disponibles : calcul et diffusion par le CFA lui-même

Non-conformité mineure	Non-conformité majeure
Information partiellement accessible	Information non accessible
Absence ponctuelle et non répétitive de certains items (hors taux d'obtention)	L'information n'est pas exhaustive, ni datée ou actualisée
	Absence du taux d'obtention de la certification
	Absence de plusieurs items significatifs sur une ou plusieurs actions de l'échantillon

QUESTIONS DE L'AUDITEUR ET RÉPONSES ATTENDUES

Question de l'auditeur	Réponse attendue / Bonne pratique
Quels sont les taux d'obtention de vos certifications ? Comment sont-ils calculés ?	Pour notre titre RNCP de niveau 6 : le taux d'obtention est de 87 % sur l'année 2025. Ce taux est calculé sur la base des candidats présentés à l'examen (taux de présentation : 95 %). Sur 47 inscrits, 45 se sont présentés et 39 ont obtenu la certification. Ces données sont publiées sur notre site internet et mises à jour chaque année.
Informez-vous sur les possibilités de validation par blocs de compétences ?	Oui, chaque fiche formation sur notre site détaille les blocs de compétences pouvant être validés indépendamment. Par exemple, notre titre RNCP XXXXX se compose de 3 blocs : BC1 « Piloter un projet digital », BC2 « Concevoir une stratégie marketing », BC3 « Manager une équipe ». Chaque bloc peut être préparé et validé séparément.
Communiquez-vous sur les équivalences, passerelles et suites de parcours ?	Ces informations figurent sur chaque fiche de formation certifiante sur notre site. Nous reprenons les données de la fiche RNCP : équivalences avec d'autres titres, passerelles vers des certifications de niveau supérieur, et suites de parcours possibles (poursuite d'études, spécialisations). Voici un exemple (montrez).
Comment informez-vous sur les débouchés professionnels ?	Nous communiquons les taux d'insertion issus de la fiche RNCP : taux d'insertion global dans l'emploi à 6 mois et taux d'insertion dans le métier visé. Ces données sont affichées sur notre site et dans nos programmes de formation. Nous complétons avec nos propres enquêtes de suivi des anciens stagiaires à 6 mois.
Vous êtes nouvel entrant, comment gérez-vous cet indicateur ?	En tant que nouvel entrant, nous avons mis en place le dispositif d'information sur les blocs de compétences, équivalences, passerelles, suites de parcours et débouchés (issus de la fiche RNCP). Le taux d'obtention sera communiqué dès la première session d'examen réalisée. Ce point sera évalué lors de notre audit de surveillance.

Conseil pratique : Pensez à bien distinguer le taux de présentation à l'examen et le taux d'obtention de la certification. L'auditeur attend cette mise en relation depuis la V8 du guide de lecture. Vérifiez aussi que les taux d'insertion mentionnés correspondent bien à ceux de la fiche RNCP.